



Vente d une maison suite a un divorce

Par **mumu**, le **18/07/2012 à 19:56**

Bonjour,rnrnje suis en instance de divorce depuis 2008. notre maison familiale est vendue et nous signons l acte de vente le 23 juillet., mais à l 'epoque nous avons construit grace à une succession que j ai bénéficié de ma mère décédée.rncet argent a servi à + de 50% d'acheter le terrain.rnje dois récupérer cette somme certes, mais n' y a t -il pas cett loi qui stipule "acte de propriété vaut titre de bien.rnje n arrive pas avec mon notaire avoir des informations concretes.rnmerci d avance de me répondre dès que possible.

Par **edith1034**, le **19/07/2012 à 08:27**

si la maison est au 2 noms , chacun reçoit la moitié, si l'un des deux a apporter des fonds propres, notamment un héritage, il a droit en plus à récompenser
pour tout savoir sur la vente immobilièrernrn<http://www.fbls.net/modelevente.htm>
pour tout savoir sur le divorcernrn<http://www.fbls.net/Divorceinfo.htm>

Par **mclerot**, le **30/07/2012 à 17:48**

Cette maison constituait elle votre résidence principale. rncar si vous vendez votre maison sans qu'elle le soit, vous ne bénéficiez pas d'une [réduction impôt](#)